

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 2 AOUT.

Lord Palmerston a rendu visite dimanche aux princes persans, dans leurs appartements à l'Hôtel de Mirart.

— Joseph Bonaparte et sa famille, accompagnés d'un nombreuse suite, sont arrivés aujourd'hui à Londres, venant de l'Amérique. Ils sont allés occuper une maison splendide, qu'ils avaient fait retenir, près de Regent Park.

— On écrit de New-York, le 8 juillet :

La banque des États-Unis vient de déclarer un dividende de 4 p. c., pour des affaires de quatre mois, ayant en outre un excédant considérable pour le crédit du fonds de réserve. Elle est sur le point d'établir des succursales dans diverses villes de l'Union. Ses affaires paraissent être dans l'état le plus florissant, nonobstant l'opposition et la disgrâce qu'elle a encourue de la part du gouvernement et du président Jackson.

— La Chambre des pairs a adopté hier, sur la motion de lord Lansdown, une adresse au roi, tendant à la nomination d'une commission pour l'examen d'un système de chemins de fer en Irlande.

La chambre s'est occupée ensuite des bills sur les mariages et l'église établie : un amendement au premier de ces bills, a été adopté à une majorité de 43 voix ; contrairement à l'opinion de lord Melbourne.

FRANCE. — PARIS, 3 AOUT.

Par arrêté du roi, M. le maréchal-de-camp Bugeaud de la Péronnerie (Thomas Robert), commandant les troupes de l'expédition de la Tafna, est promu au grade de lieutenant-général.

— M. le prince de Talleyrand, accompagné de la duchesse de Dino et de M. et de Mme de Périgord, est parti ce matin pour Valenciennes.

— Le projet du chemin de fer de Paris à Lyon et à Marseille a été déposé à la préfecture du Rhône.

— Des médailles doivent consacrer le souvenir de l'inauguration de l'Arc-de-Triomphe de Vétaille. Les officiers de la garde nationale recevront une médaille d'argent. Des médailles de bronze seront distribuées dans les rangs de la troupe citoyenne. Cette médaille, d'un petit modèle, a été gravée par M. Barra. Elle représente d'un côté l'élevation géométrale du monument, de l'autre la tête de Louis-Philippe.

— M. Philippe Dupin est de retour à Paris de son voyage à Bruxelles.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Bayonne, 30 juillet. (Correspondance particulière.) Le général Villardal s'est porté le 28 devant Vittoria avec 12 bataillons, de la cavalerie et une forte artillerie. La ville a été sommée de se rendre ; on a parlementé, et dans la soirée du 28 il a été convenu et arrêté que si jusqu'au lendemain 29 à midi la garnison n'était pas secourue par les forces que le général Cordova avait à sa disposition, la place serait immédiatement remise aux troupes carlistes par capitulation.

Diverses correspondances s'accordent à dire que les chrétiens ont depuis quelque temps à peu près abandonné Vittoria. La grosse artillerie, l'hôpital, toutes les munitions de guerre, les farines mêmes ont été enlevées.

Lenna Cerrada a, dit-on, été également délaissée, et Villa-

LE DOCTEUR ROONHUYSEN.

1680.

Eh bien ! que l'or soit maudit, MULNER, l'Avare.

Dans une modeste chambre d'une rue isolée d'Amsterdam, une jeune et belle fille, pâle, les yeux gonflés de larmes, prononçait, pour la centième fois, le mot adieu, et loin de s'arracher à la puissance qui la retenait, le répétait encore avec un plus pénible déchirement de cœur en retombant dans les bras d'un jeune homme qui la pressait avec amour. Pars, ma Cécile, pars, dit-il, enfin d'une voix étouffée ; ne leur donne pas de nouveau sujet de te maltraiter. Si ta fortune seconde mes efforts, nous nous reverrons sur cette terre et tu m'appartiendras. Si j'acquiers de l'or, je réclamerai ta foi. Avec de l'or, vois-tu, on a du mérite, de la considération, du bonheur ! Et de l'or, j'en aurai !

Le large front du jeune homme se plissa convulsivement ; un éclair de génie sillonna ce visage déjà flétri par un amour malheureux. Vous êtes à moi, Cécile, vous m'appartenez par les liens les plus puissants. Votre riche famille me repousse ; mais n'oubliez pas que vous ne pouvez plus, sans rougir, être la fiancée d'un autre homme. Amante aux yeux du monde, épouse aux yeux de Dieu, vous ne serez qu'à moi en ce monde ou dans l'autre. Jurez-le.

— Je vous le jure Henri, répondit la pâle Cécile.

— Maintenant il faut nous séparer, il le faut, car peut-être, en ce moment, votre père s'est aperçu de cette longue absence. S'il en est encore vous frapper, je ne répondrai plus de moi.

Cette menace, l'idée d'une rencontre possible en une telle circonstance entre son père et son amant, rendirent à Cécile la force

réel a mis en réquisition pour assurer la reddition de ces placés, toute la grosse artillerie dans le château de Guebarra.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

AFFAIRE DE FABRICATION DE Poudre CLANDESTINE.

Ce procès qui occupait beaucoup les esprits jusqu'à ce que d'autres événements eussent fait naître de si funestes diversions ; a été livré aujourd'hui aux débats publics.

Le local ordinaire de la sixième chambre correctionnelle, non seulement n'était pas assez vaste, mais les pièces adjacentes n'offraient pas les commodités nécessaires. En conséquence, la police correctionnelle, présidée par M. Brethous de la Serre, est venu siéger dans l'auditoire de la première chambre civile, tandis que les juges civils sont allés siéger dans l'enceinte ordinairement réservée aux débats correctionnels.

La salle affectée à cette cause n'est rien moins que spacieuse. Les prévenus ; au nombre de quarante-cinq, dont une trentaine en état d'arrestation, et sous la surveillance de gardes municipaux, en occupent une grande partie. Les défenseurs remplissent tous les bancs réservés au barreau. Le reste de la salle est encombré par les parents des détenus et par des sergens de ville. Même après que les témoins se sont retirés dans leur chambre, il n'y avait pas une place vide dans l'auditoire.

Les chefs de prévention sont : 1^o association illicite de plus de vingt personnes ; 2^o fabrication ou détention de poudre de guerre ; 3^o à l'égard de plusieurs prévenus, port ou détention d'armes de guerre ; 4^o à l'égard des sieurs Barbès et Blanqui, résistance avec voies de fait aux agents de la force publique.

Les prévenus, qui répondent aux interpellations d'usage de M. le président, sont : MM. Beaufour, âgé de 31 ans, ancien fabricant de poudre, rue de l'Oursine, n^o 113 ; Robier, étudiant en médecine, ancien fabricant de poudre, même rue ; Canard, âgé de 20 ans, étudiant en médecine, Daviot, âgé de 21 ans, étudiant en médecine ; J. Robert, ancien menuisier, fabricant de poudre ; Palanchon, âgé de 22 ans, étudiant en médecine ; Auguste Blanqui, homme de lettres ; Barbès, âgé de 26 ans, sans profession ; Lamieussens, 27 ans, étudiant en médecine ; Aleron, 27 ans, employé ; Portier, 41 ans, broyeur de couleurs ; Venant, 21 ans, armurier ; Quetin, 24 ans, cambreur ; Lebeuf, 38 ans, propriétaire ; Rayson, 26 ans, propriétaire ; Jeoffroy, 44 ans, cambreur ; Deligny, 28 ans, fruitier ; Dupuis, 19 ans, ébéniste ; Grivel, 29 ans, agent d'assurances ; Mulet, 23 ans, bonnetier ; Lyon, 38 ans, formier ; Eder, peintre ; Bruyer, 26 ans, peintre en décors ; Netré, 19 ans, papeter ; Lisbonne, 33 ans, sous-lieutenant ; Gallien, 35 ans, menuisier ; Baudet, 36 ans, serrurier ; J. Halot, 36 ans, serrurier ; Cochet, fabricant de cols ; Dujarrier, 30 ans, graveur ; Duvalien, 40 ans, épicier ; Graux, épicier ; Cuchon, négociant ; Villedieu, 21 ans, étudiant en droit ; Gay, 19 ans, étudiant en droit ; Lemire, 25 ans, coutelier ; Tollet, 45 ans, peintre ; Férand, 19 ans et demi, ébéniste ; Spérat, 29 ans, clerc d'huissier.

Les prévenus Hubin de Guér, Hontaut, Herfort et Fayolle qui ont obtenu leur liberté sous caution ne se présentant pas, le tribunal donne défaut contre eux et ordonne qu'il sera passé outre aux débats.

de s'éloigner ; et jetant sur ses épaules sa vaste mante, elle enveloppa d'un long regard tous les objets qui l'entouraient et les recueillant ainsi dans son cœur, renonçant à vivre autrement que de ses souvenirs, elle quitta son amant.

Henri de Roonhuysen que l'on n'appelait alors que le docteur Henri, avait fait ses études pour être chirurgien ; son génie créateur devait lui frayer la route de la fortune ; mais il fallait se faire connaître et ce n'est pas toujours facile. L'amour qu'il avait conçu pour Cécile, fille d'un négociant riche entre les plus riches d'Amsterdam, avait pendant quelque temps absorbé toutes les idées ambitieuses dont il embellissait sa vie. Lorsque cet amour repoussé lui fit une loi d'acquiescer de la fortune, il les appela de nouveau et il se dit : avec la puissante volonté du génie et de l'ambition je serai riche.

Trois mois s'étaient écoulés depuis sa dernière entrevue avec Cécile, lorsqu'un jour il reçut d'elle un billet ainsi conçu : « Mon père me force à partir, j'ignore où l'on veut me conduire. Quoiqu'il puisse arriver, je ne cesserai qu'en mourant d'être fidèle aux serments que je vous ai faits. Tous mes efforts tendront à me rapprocher de vous. C'est un devoir pour moi de fuir. Henri, vous serez père. »

Long-temps Henri espéra de revoir celle qu'il chérissait à plus d'un titre. Ses affaires prospéraient : habile opérateur, c'était à prix d'or que l'on obtenait maintenant ses soins. Si jamais la cupidité peut être excusable, c'était alors, inspirée par le motif qui la guidait ; ne dépensant pour lui que l'indispensable, il amassait pour gagner Cécile et son enfant ; s'occupant d'eux sans cesse, il rapportait tout à cette idée.

Mais de longues années s'écoulaient sans qu'il en put avoir de nouvelles. Le père de Cécile, disait-on, était mort loin d'Amsterdam ;

M. Louis Blanqui est au nombre de ceux qui ont obtenu leur liberté sous caution.

M. Hély d'Oissel, avocat du roi, prend la parole en ces termes : Messieurs, dans un procès où les incidens sont si multipliés, où les inculpations sont si nombreuses, nous croyons nécessaire de nous conformer au texte de la loi en vous présentant un court exposé des faits que vous avez à examiner, et en vous faisant connaître dans quel ordre ils seront soumis à votre attention. Nous ne dirons au surplus que ce qui nous paraît indispensable pour la clarté du débat qui va s'engager, et nous nous réservons d'entrer dans de plus grands développemens dans nos conclusions.

L'autorité avait eu souvent l'occasion de reconnaître que des associations secrètes s'étaient formées en contravention aux dispositions de la loi du 10 avril 1834, et elle s'occupait de rechercher les preuves de ces délits, lorsque le 13 septembre dernier une lettre contenant sur les sociétés secrètes des révélations importantes fut saisie à Sainte-Pélagie entre les mains de Michel Spérat, clerc d'huissier, au moment où il se disposait à la remettre à l'inculpé Hubin de Guér, qu'il venait visiter. Cette lettre contient de nombreux passages qui révèlent l'existence de sociétés secrètes, et qui annoncent que ces sociétés se réunissaient pour se prêter une mutuelle assistance dans le but de renverser le gouvernement.

La chambre du conseil a pensé que l'existence de cette lettre entre les mains de Spérat, constituait un indice suffisant de culpabilité à son égard, et qu'il faisait partie de l'Association parisienne, à laquelle la lettre paraît se rattacher plus spécialement. La chambre du conseil a pensé également qu'Hubin de Guér, à qui elle était adressée, faisait partie de cette association. C'est à la même époque que l'autorité a eu connaissance de l'organisation d'une autre société, connue sous le nom de Société des Familles.

L'autorité était parvenue à se procurer ses statuts, ou du moins une partie de ses statuts, et depuis ils ont été retrouvés en entier, et saisis en la possession du nommé Fayard, qui est poursuivi pour délit d'association dans une autre affaire, et que vous entendrez dans celle-ci comme témoin. Ces deux associations, d'après leurs statuts, avaient également pour but le renversement du gouvernement.

L'autorité ayant été informée, vers le mois de mars dernier, que divers individus appartenant à ces associations s'occupaient à fabriquer de la poudre dans un quartier éloigné, rue de l'Oursine, n. 113, ordonna une perquisition ; cinq individus furent trouvés dans cette maison en flagrant délit, se livrant à une fabrication illicite de poudre : ce sont les nommés Beaufour, Robier, Canard, Daviot et Robert. On dut penser que d'autres individus avaient pris part à cette fabrication ; de nouvelles recherches eurent lieu, et les nommés Palanchon et Blanqui furent signalés comme ayant eu connaissance de ce délit, et aidé et assisté ses auteurs. Différens ustensiles saisis appartenant au prévenu Blanqui.

Une perquisition a eu lieu chez Barbès ; on y saisit de nombreuses listes qui contiennent une partie des noms des membres des associations ; on y trouva un portefeuille qui a été reconnu appartenir à l'inculpé Lamieussens, et qui contenait aussi de nombreux noms. Il y a cela de remarquable dans les listes saisies dans le portefeuille, que les membres de l'association qui y figurent ne sont pas désignés seulement sous leurs véritables noms, mais encore sous des noms de convention qui sont donnés par la société des familles à cha-

un de ses neveux avait été mis sans obstacle en possession de son immense fortune. Il avait entrepris des affaires incalculables, avait englouti tout cet or auquel on avait sacrifié le bonheur de Cécile et de Henri, et nulle voix n'avait réclamé ni contre cette usurpation, ni contre ces folles entreprises, ni contre cette perte énorme.

Qu'était-elle donc devenue l'amie de la jeunesse de Henri ? Long-temps il voyagea, recevant à pleines mains les faveurs de cette fortune, rebelle alors qu'elle aurait pu le rendre heureux, et prodigue à présent qu'elle n'était plus rien pour lui. Son cœur se dessécha. Il avait tant souffert que les maux des autres le trouvèrent insensible. En avançant en âge, son unique passion formée par l'habitude, fut celle de l'or. Quelquefois encore, il se disait : Si je la retrouve, c'est pour elle ! mais c'était presque toujours avec un sentiment d'amertume et de haine contre le monde ; il aurait voulu le dépeupler, posséder à lui seul les trésors que l'univers rassemble ; et s'il les avait eu peut-être alors le maudissant, les eût-il engloutis dans le fond de la mer.

Pendant que tout souriait en apparence à Henri et qu'un serpent rongeur lui devorait le sein, un triste drame se passait à une lieue d'Amsterdam. Une jeune femme qui, accompagnée de sa mère et de son mari, se rendait dans cette ville, avait été prise des douleurs de l'enfantement et forcée de s'arrêter dans un cabaret. On avait amené une sage-femme ; mais, soit inexpérience de sa part, soit que la nature fût rebelle à ses efforts, les douleurs de la pauvre jeune femme allaient toujours croissant et l'anxiété de ceux qui l'entouraient doublait à chaque minute. Enfin leurs horribles craintes furent confirmées ; la sage-femme convint de son incapacité devant un cas extraordinaire et avoua le danger pressant où se trouvait l'infortu-

— Le roi part demain pour le camp de Beverloo. Sa Majesté sera de retour à Laeken, dimanche soir, et doit repartir avec la reine, le lendemain lundi pour Ostende. On assure que le jeune prince royal accompagnera LL. MM. dans ce voyage.

— Le *Mercur* confirme ce qu'on nous a écrit hier au sujet des préparatifs que l'on fait pour établir à Louvain une vaste brasserie, qui serait exploitée par une société sous le nom de *Brasserie nationale*. Nous avons appris, dit-il, que cette société ne devait pas seulement fonder un grand établissement à Bruxelles, elle doit successivement tendre ses opérations à toutes nos principales villes; déjà elle a acheté des terrains à Louvain et à Liège; les plans de constructions s'élaborent, et deux des plus forts intéressés sont partis hier matin d'Anvers pour Londres, où ils vont chercher les modèles des machines et recueillir des renseignements sur la fabrication de la bière.

— Une jeune homme vient d'être asphyxié au village de Bolinnes, ayant eu l'imprudence de se coucher sur un fourneau de briques.

— On lit dans le *Journal des Flandres*: Le capitaine Lucas étant sorti hier matin (sous la conduite de M. Boon, lieutenant de place) de la maison de détention civile et militaire, avec ordre de garder les arrêts à son domicile, s'est promené dans quelques rues avant de se retirer chez lui. M. Lucas et M. Boon ont été arrêtés dans l'après-dînée d'hier.

LIÈGE, LE 5 AOUT.

La cour d'assises s'est occupée ce matin de l'affaire de M. DeFrance, accusé d'avoir blessé en duel M. de la Rouselière, aide-de-camp de M. le général Magnan. Le jury a prononcé à l'unanimité un verdict d'acquiescement.

Voici ce que nous trouvons dans un journal de cette ville, à propos de l'assassinat dont nous avons parlé hier: « Un double assassinat vient d'être commis à Bolland, près de Herve. Dans la matinée du 3 août, les cadavres de la veuve Deltet, née Wadelaux, et de Elisabeth Wadelaux, sa nièce, ont été trouvés gisant sur le pavé de leur demeure. M. le chirurgien Simon, qui a procédé à l'autopsie des cadavres, a reconnu que ces malheureuses avaient péri par strangulation. Aucun indice n'a encore désigné l'auteur de ce double crime. »

— Nous avons rendu compte de la machine à faire des briques, de M. Vanderhecht, à Boisford. Nous ignorions alors que deux autres machines fonctionnaient bien plus près de nous, puisqu'elles sont établies au *Katepoel* (étang des chats), sur la chaussée de Louvain et sous la commune de Schaerbeek. Elles appartiennent à M. Winckelmanns qui s'est procuré une part du brevet d'importation pour le Brabant. La première de ces deux machines a été confectionnée à Tournay; elle fabrique dix briques à la fois, soixante-dix en une minute ou quatre mille à l'heure; on peut les doubler, c'est-à-dire en mettre deux l'une sur l'autre, et on obtient alors presque le double du nombre que nous indiquons.

La seconde machine a été faite à Bruxelles, elle fabrique un tiers de plus que la première.

L'une et l'autre sont sur quatre roues, pour les transporter où l'on veut. Les briques qui en sortent sont parfaites. (*Mercur*.)

— On écrit d'Anvers:

Il doit être incessamment posé au Stocketsel une nouvelle quille pour un second bateau à vapeur belge; MM. Lecarpentier et Vanden Busch, l'un ingénieur et l'autre constructeur, sont partis pour Londres par la Princesse Victoria, pour voir par eux-mêmes, et prendre tous les renseignements possibles sur ce genre de construction.

— Quatre girafes viennent d'être acquises par la société zoologique de Londres, et placées dans la grande ménagerie qui lui appartient. Le voyageur auquel on les doit est un Français qui était parvenu à se procurer huit de ces animaux dans le désert de la Haute-Egypte. Quatre de ces girafes ont succombé pendant le long trajet qu'elle avaient à parcourir.

Le voyageur qui les a amenés est en ce moment à Paris et nous apprenons de lui qu'il va partir pour l'Afrique où il doit faire des recherches pour obtenir un hippopotame vivant. Dans un précédent voyage il avait réussi à en prendre un jeune, mais la négligence d'un gardien l'a fait perdre à Alexandrie. Depuis les Romains on n'a vu en Europe qu'un seul hippopotame vivant.

Les girafes de la ménagerie de Londres sont plus jeunes et par conséquent moins grandes et moins belles que celles du jardin des Plantes de Paris. On compte parmi elles trois mâles et une femelle. (*Echo du Monde Savant*.)

CHEMIN DE FER.

JEAN DE M. FRANCK. — APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX PUBLICS.

Où en est la question de la direction à donner au chemin de fer aux abords de notre ville? Telle est l'interrogation que nous avons souvent adressée à des personnes que nous pensions à même de nous répondre; aucune n'a pu satisfaire notre juste curiosité. L'administration communale, la chambre de commerce et la partie la plus notable de nos industriels, se sont prononcés contre la direction par Angleur, et ont fait dans ce sens des démarches actives et multipliées auprès du gouvernement. Il est donc probable, qu'aucune décision n'a encore été prise par le ministère, car, dans ce cas la régence en aurait été instruite, et alors elle aurait, sans aucun doute, fait connaître à son tour à ses administrés la résolution du pouvoir au sujet de cette importante affaire. Nous devons donc croire que la question est encore en litige; on dit même que le gouvernement fait étudier de nouveau les environs de notre ville. Toutefois nous n'affirmons rien à cet égard. Quoiqu'il en soit la lenteur même que l'on apporte dans cette affaire, nous semble d'un favorable augure, et elle prouve que les récla-

mations des Liégeois ont été prises, cette fois, en sérieuse considération.

En attendant, M. Franck, l'auteur du tracé qui doit faire en ce moment l'objet d'un nouvel examen, s'appuie à livrer son plan à la publicité. Un homme de l'art, nous a remis une note apologétique de ce projet dans laquelle, on établit que son exécution serait d'un incalculable avantage sous le rapport financier, sous le rapport de l'art, et enfin sous celui d'un rapprochement notable de la station, du centre de la ville. Ce plan a déjà été exposé avec détails dans cette feuille, il serait donc superflu d'y revenir encore. Cependant M. Franck a cru devoir ajouter à son travail de nouvelles explications, de nouveaux développements, dans un mémoire à l'appui joint au plan qui va être publié. Si le projet de M. Franck a le mérite que lui attribuent beaucoup d'hommes éclairés, il trouvera, sans aucun doute, un nouvel appui dans l'opinion publique, à laquelle il fait un appel aujourd'hui (1).

Puisque nous avons été appelé aujourd'hui à parler sur l'importante matière du chemin de fer, nous saisissons cette occasion pour joindre notre voix à celle de ceux qui réclament l'application des troupes aux travaux publics. Il est possible que ce mode ne présente aucun avantage sous le rapport financier. Nous nous rappelons que M. le colonel de Puydt, a été envoyé en France à l'effet d'y étudier la question. Cet habile ingénieur s'est livré à des investigations, à la suite desquelles il a cru devoir se prononcer contre l'emploi de l'armée aux travaux publics. Mais il faut remarquer que l'enquête de M. Puydt a principalement porté sur le côté financier de la question, et ce n'était point selon lui le plus important pour la Belgique, comme nous l'établirons tout à l'heure.

Mais nous ferons remarquer préalablement que, depuis le voyage de M. de Puydt, les conditions du travail des soldats français ont été changées; et il est résulté de ces mêmes changements d'assez notables économies, et cela sans aggraver aucunement la position des travailleurs. C'est ce qu'on a pu voir dans un article du *Journal des Débats*, que nous avons reproduit il y a quelques jours, et dans lequel il se montrait favorable à l'emploi de l'armée aux travaux publics. Nous rappelons que ce même article constate une notable autrefois prononcé contre le travail du soldat, et il avait même soutenu à ce sujet une polémique assez vive contre M. H. Fonfrède du *Mémorial*.

Mais du reste, comme nous venons de le dire, le rapport financier n'est point le plus important de la question. Il est évident, qu'en matière de construction de routes, la vivacité de l'exécution est d'un immense avantage, et il est aujourd'hui incontesté que cet avantage est obtenu par l'application de l'armée aux travaux publics. Et il faut certes faire entrer cette circonstance en ligne de compte, car le temps vaut de l'argent. Pour nous, la rapidité de l'exécution de la route en fer, par exemple, était chose urgente, puisque chaque jour de retard prive le pays des bénéfices que lui procurerait le commerce avec l'Allemagne. Et en dernière analyse, n'y a-t-il point lieu de craindre l'habitude qu'il aura prise de communiquer avec cette dernière contrée par la voie de la Hollande, si des années doivent encore s'écouler avant l'achèvement de cette grande entreprise de la route en fer. C'est là une question que nous avons entendu faire assez souvent, par des personnes instruites en matière de commerce.

Nous ferons remarquer encore en passant, que l'application des troupes aux travaux du chemin de fer, aurait aussi ce résultat avantageux, de ne point faire hausser momentanément les salaires, et l'on sait combien, en bonne économie politique, on doit s'attacher à éviter les brusques variations dans le prix de la main d'œuvre. C'est pourtant fort vraisemblablement ce qui ne manquerait point d'arriver, si l'on appelait au travail le nombre d'ouvriers nécessaire pour obtenir une plus grande activité dans l'exécution de la vaste entreprise dirigée par MM. Simons et de Ridder. Un industriel fort éclairé, M. Engler, a soutenu cette opinion dans l'une des dernières séances du sénat.

Avant de terminer ces réflexions succinctes, nous dirons toute fois que si le gouvernement belge se décidait à faire l'expérience que sollicitent tous les amis du progrès, des conditions libérales devraient être stipulées en faveur du soldat. La première de toutes serait l'emploi des seuls hommes de bonne volonté; car le soldat est tenu à un service militaire, et non pas certes à manier la pioche pour l'exécution de travaux purement civils. Nous reviendrons sur cet objet.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

Une question intéressante a été agitée dans la réunion d'hier à la section des sciences morales; la voici:

« La statistique est-elle une science, et y a-t-il un principe qui en détermine nettement les limites? »

M. Rivière résume son opinion à peu près en ces termes: La statistique est la science descriptive d'une partie plus ou moins étendue du monde physique. Lorsqu'on expose un ensemble de principes ou de faits se rapportant à tel ou tel ordre de principes, formant un corps de théorie, on s'occupe d'une science pure; l'objet d'une science pure est donc d'enseigner une série de principes déduits des spéculations de l'intelligence ou des observations multipliées et contrôlées, afin d'éclairer l'homme et de le guider dans ses travaux nécessaires à ses besoins. La statistique ne procède pas rigoureusement de la même manière; son but est de faire connaître tout ce qui existe dans une contrée, sur le globe même, pour déduire d'une pareille description des considérations utiles aux progrès de la société. D'après cela,

(1) Ce plan se publie par souscription chez M. Crimetti, lithographe, rue Vinave d'He. Nous le recommandons à toutes les personnes que la question du passage du chemin de fer par Liège peut intéresser, et le nombre en est considérable.

la statistique a recours à toutes les connaissances humaines pour lui fournir ses éléments: par exemple, quand au moyen de longues observations et des résultats du calcul on trouve que le nombre des décès a augmenté, il faut pour un travail philosophique et utile, car il n'y a point d'œuvre utile sans philosophie, il faut, dis-je, chercher la cause afin d'y remédier: il importe donc d'examiner les influences météorologiques, celles de la température atmosphérique, des aliments, des boissons, de la fabrication de ces boissons, des occupations et des relations des hommes, en un mot toutes les influences qui peuvent modifier le nombre des décès.

Les limites de la statistique ne peuvent point être tracées nettement.

Cette question sera examinée à l'une des assemblées générales.

La séance se termine par la lecture d'une pièce de vers, par M. Jullien, sur la vie humaine.

Ce soir on discutera le projet d'association pour l'encouragement des publications nationales, présenté par M. Dupeptiaux. La section septième a trouvé cette proposition importante.

On peut se procurer des cartes, au prix de 10 francs, pour le concert qui aura lieu le 14 avril courant, à l'occasion des courses de chevaux, chez M. Monard, rue des Célestines.

VILLE DE LIÈGE.

Le terrain à prendre sur les jardins de l'université pour la construction d'un nouveau quai, celle du Conservatoire de Musique et l'amélioration du cours de la Meuse, (rendant nécessaire l'établissement d'un nouveau jardin botanique, les personnes qui auraient à vendre un terrain propre à cette destination, de l'étendue de 2 à 3 hectares, et autant rapproché que possible de l'université, sont invitées à remettre d'ici au 20 août, leurs propositions cachetées au secrétariat de l'hôtel de ville.

Liège, le 5 août 1836.

POLICE. — Divagation des chiens.

L'administration communale informe de nouveau tous possesseurs de chiens, que malgré la destruction de plusieurs de ces animaux trouvés sur la voirie en contravention au règlement du 5 août 1835, la police en découvre encore fréquemment dans un état d'abandon, et qu'elle continue par conséquent à les détruire.

Les habitants sont invités instamment à prendre des mesures pour empêcher leurs chiens de divaguer, s'ils veulent prévenir les suites fâcheuses de leur imprévoyance.

A l'Hôtel-de-Ville, le 29 juillet 1836.

RÉGENCE DE LIÈGE. — AVIS.

Le sieur Miedel, marchand-chaudronnier, demande l'autorisation d'établir une petite forge dans l'atelier de derrière de la maison qu'il va occuper, rue du grand Marché, n. 44.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine, en s'adressant par écrit à la régence.

Liège, le 3 août 1836.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 4 AOUT.

Naisances: 3 garçons, 4 filles.

Mariages, 6; savoir: entre Adolphe Joseph Louis Bastin, verrier, à Lodelinsart, et Elisabeth Josephine Borlon, cuisinière, rue Féronstrée. — Jean Joseph Lebon, menuisier, à Bressoux, et Marguerite Beaujean, sans profession, à Beyne-Husay. — Antoine Alexandre Delys, colporteur à Celles, et M^e Thér. Dombard, colporteuse, au faub. St-Gilles. — Hubert Joseph Barthélemi Montulet, pontonnier, rue Graviolle, et Anne Marie Agnès Joseph Remacle, sans profession, rue des Tanneurs. — Gérard Joseph Halla, brossier, faubourg Ste-Marguerite, et Marie Elisabeth Joseph Wera, sans profession, derrière le Palais. — Mathieu Joseph Dethier, contrôleur du cadastre pensionné, rue Basso-Sauvenière, et Catherine Joseph Rousseaux, sans profession, même rue.

Décès: 2 filles, 3 hommes, savoir: Mathieu Matray, âgé de 75 ans, menuisier, rue Verd-Bois, veuf de Marie Joseph Delmère. — Evrard Frédéric Guillaume Dupont, âgé de 46 ans, horloger, rue Gérardrie, époux de Catherine Antoinette Augustine Ophoven. — Séraphin Bayase, âgé de 21 ans, soldat au dépôt en garnison en cette ville, celtibataire.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SAMEDI 6 AOUT 1836, à trois heures de relevée, le notaire WASSEIGE, procédera en son étude, à la VENTE aux enchères

D'UNE MAISON.

Sise à Liège, rue Hocheporte, portant le n^o 102.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions de la vente. 852

VENTE D'UNE MAISON.

MARDI, 16 août 1836, à 11 heures du matin, pardevant M. Ophoven, juge de paix des cantons du Nord et de l'Est, en son bureau rue neuve derrière le Palais, n. 443, à Liège, il sera procédé par le ministère du notaire BIAR, à la vente aux enchères d'UNE BONNE MAISON, avec cour derrière, dans laquelle se trouve une pompe et un quartier avec cuisine, située rue des CARMES, n. 383, en la même ville.

S'adresser sur les lieux pour voir la maison et en l'étude dudit notaire pour prendre inspection du cahier des charges. 854

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

DEMANDE EN CONCESSION

DE

MINES DE GALAMINE.

DE FER ET DE PLOMB.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 28 juillet 1836, sous le n° 1449 du répertoire particulier, les sieurs François Chaudoir, Ferdinand Del-Marmol, tous deux domiciliés à Liège, et Simon Joseph Pirard, de Theux, ont demandé la concession des mines de galamine, de plomb et de fer, situées sous des terrains d'une étendue superficielle de 32 hectares 75 ares 80 centiares, dépendans de la commune de Theux, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au Nord-Ouest, partant de la jonction du chemin de la Ronde Hays, vers le four à chaux communal avec le sentier de Ronde Hays, en suivant ce dernier sentier jusqu'à la rencontre du chemin vicinal de Pouilloux-Fourneaux.

Au Nord, prenant alors ce dernier chemin et le continuant, ainsi qu'un sentier d'exploitation jusqu'à l'angle Sud de la maison Alexandre, sur les Villers; de cet angle par une ligne droite, longue de 335 mètres, se terminant à l'angle Sud de la maison des enfans L. Boniver.

A l'Est, de cet angle par une 2me. ligne droite, longue de 462 mètres, finissant à la jonction du sentier de la Ronde Hays à Theux avec le chemin vicinal de Mont à Jusleville.

Au Sud, de ce point par une 3me. ligne droite longue de 405 mètres, aboutissant au four à chaux Walrand; puis par une quatrième ligne droite, longue de 498 mètres, finissant au four à chaux communal existant au chemin de la Ronde Hays; suivant ensuite ce dernier chemin jusqu'à sa jonction avec le sentier de même nom, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers cinquante centimes par hectare et annuellement.

La députation des états de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1830 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820, Arrête:

1° Les colléges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et Verriers et des communes de Theux et Ensisval, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4° mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du 4° mois, les au-

torités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux colléges prénommés.

En séance à Liège, le 30 juillet 1836. Présens: Messieurs Boussemart, remplissant les fonctions de gouverneur président; Bellefroid; Deleuwy; Walthéry; baron de Lamberts; de Colard Trouillet; et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé, à la minute. Pour expédition conforme: Le greffier des états de la province de Liège; F. N. J. WARZÉE 886

On trouve chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile n° 32, un Assortiment choisi de PARFUMERIE Française et Etrangère; savoir:

Amandine, nouvelle pâte de toilette, extraite d'amandes et de pistaches, dont elle réunit toutes les propriétés onctueuses et adoucissantes, blanchit la peau, lui donne de la fraîcheur et la conserve des gerçures. Elle possède aussi l'avantage précieux d'enlever le feu du rasoir et de s'opposer aux boutons qui suivent ordinairement l'usage indispensable du savon pour la barbe.

Savon d'Aveline moussueux. Crème et savon d'amandes amères. Crème balsamique de sir Grenouck, qui blanchit la peau, et ôte les boutons, les taches de rousseur et le hale.

Savon onctueux; savon à la rose de Demarson, et autres. Fluide de Java; régénérateur; huile antique; véritable macassar; pommade graisse d'ours canadienne et autres, de tous prix et de toutes odeurs.

Extrait de Portugal de Houbigant-Chardin; idem de Maurice Riban de Montpellier.

Essence vestimentale, qui ôte les taches aux soies et autres étoffes. Véritable eau de Ninon; eau de Botot; eau de Mousseline; extrait de vétiver, qui a aussi la propriété d'empêcher les mites; vinaigre de Bully; eau de rose double; eau-de-vie de lavande double et ombree; poudre pulvérine et poudre de Liban pour teindre les cheveux; poudre de Charlard; poudre de Ceylan et Ma-ot-cha pour les dents; pâte d'amande et farine de noisette.

On trouve aussi chez le même, la gelée brillante, nouveau cosmétique indispensable aujourd'hui pour la coiffure des dames. Cette gelée donne aux cheveux un brillant agréable, les fixe d'une manière durable, et leur donne une consistance qui permet de leur faire prendre la position que l'on veut. Ce cosmétique est encore utile pour la toilette des hommes, puisqu'il sert à fixer, non-seulement les cheveux, mais les favoris et les moustaches.

Le même tient les eaux de fleurs d'orange d'Hyères et les eaux de Cologne des trois Farina.

SAMEDI TROIS SEPTEMBRE PROCHAIN IRREVOCABLEMENT

aura lieu à Vienne, sous la garantie du Gouvernement, le tirage au sort de la grande Vente par actions des

SIX PROPRIÉTÉS.

Pour se procurer des Actions Originales au prix connu, on est prié de s'adresser directement à L'Administration générale de LEOPOLD DEUTZ ET CIE., Banquiers à MAYENCE sur le Rhin.

TIRAGE IRREVOCABLE: LE 3 SEPTEMBRE 1836.

SEPT ACTIONS UNE ACTION QUINZE ACTIONS

fr. 100 fr. 20 fr. 200

dont une gagnant forcément.

dont deux gagnant forcément.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR.

SEULE VENTE par actions qui aura encore lieu dans cette année,

Comprenant:

1° DEUX MAGNIFIQUES HOTELS SIS A VIENNE, N° 29 ET 30, FAUBOURG BAYRISCHER GRUND,

de la valeur de fl. 1,292,500

2° La belle terre de MERLHOF, dans la partie méridionale inférieure du Duché de Styrie, une de perles de la couronne impériale d'Autriche, d'une valeur de 382,000

3° Le château de ROSBACH en Styrie, avec une juridiction de plusieurs communes et leurs redevances, d'une valeur de 216,500

4° Les vignes à DORN en Styrie, d'une valeur de 130,000

Cette vente contient en tout 23916 grains, montant de DEUX MILLIONS 307,000 FLORINS VALEUR DE VIENNE.

PRIX D'UNE ACTION 20 FRANCS.

Les personnes qui acheteront cinq actions en recevront deux gratis, dont une gagnant forcément; sur dix actions cinq gratis dont deux gagnant forcément.

Ces actions gagnant forcément ont l'avantage de concourir, non seulement au tirage principal, mais aussi à un tirage spécial de la terre de Merlhof et 199 grains en argent, d'un total de fl. 57,000, dont le moindre est fl. 100. De plus les 12 numéros premiers sortans dans ce tirage spécial, obtiennent chacun un étai d'argent doré avec fl. 400 en espèces, pour souvenir de cette vente; par conséquent on peut gagner ici plusieurs fois.

Le paiement peut s'effectuer en remises sur Paris ou sur assignation, après reçu des actions.

En s'adressant directement à la maison soussignée qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit les prospectus, les actions ainsi que les listes francs de port.

Pour éviter toute méprise, on est prié de bien désigner les adresses auxquelles les actions et les listes devront être envoyées.

Sans affranchir.

F. E. FULD,

banquier et receveur-général à Francfort s/M.

(694)

VENTE DÉFINITIVE.

SAMEDI 13 AOUT 1836, à 10 heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M° PARMENTIER, notaire à Liège, au bureau de la justice de paix du quartier du Sud de la ville de Liège, sis rue Mont St-Martin, à l'adjudication publique et par licitation, par suite de plusieurs surenchères,

D'UNE MAISON,

SISE EN BERGERUE, A LIEGE, N° 737.

Avec Cour, Cave, Puits et Citerne,

Sur la mise à prix actuelle de frs. 4,630 50.

S'adresser audit notaire PARMENTIER. 867

BOURSES.

PARIS, LE 3 AOUT.

Table of stock prices for Paris, including items like 'Cinq pour cent', 'Trots pour cent', 'Nap. Cert. Falc.', 'Esp. D. ac. 5 p. c.', 'Esp. D. diff. s. int.', 'Dt. pas. s. int.', 'Belgic. Empr. 1834', 'Banque de Belg.', with values ranging from 36 1/8 to 142 0/0.

LONDRES, LE 2 AOUT.

Table of stock prices for London, including '3 1/2 consolidés', 'Bel. em. 1832 C. D.', 'Holl. Dette active', 'Portugais, 5 p. c.', 'Id. 3 p. c.', 'Espagne. Cortés.', 'Différées.', 'Passives.', 'Russie.', 'Brésil. Empr. 1834.', with values ranging from 47 1/2 to 87 3/4.

AMSTERDAM, LE 3 AOUT.

Table of stock prices for Amsterdam, including 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2', 'Différée.', 'Billet de change', 'Syndic. d'amort.', 'Soc. de comm. P-B nouvelle', 'Russie, H. et C. 5', 'Inscr. au gr. livr.', 'Certif. à Amst.', 'Pologne. L. à 300f.', 'Lots de Rd. 50 f.', 'Espagne. E. Ard.', 'Dito grd.', 'Dette différ. anc.', 'nouv.', 'passive', 'Autriche. Métal. 5.', with values ranging from 47 1/2 to 101 7/8.

ANVERS, LE 4 AOUT.

Table of stock prices for Antwerp, including 'ANVERS. Det. activ.', 'Det. différ.', 'Emp. de 48 mill.', 'HOLL. Dette active', 'Rente remboursab.', 'Autriche. Métall.', 'Lots de fl. 100.', 'de fl. 250.', 'de fl. 500.', 'POLOG. Lots fl. 300.', 'BRÉSIL. E. à L. 1824', 'ESPAG. Emp. 1834', 'D. dif. 1834', 'Dit. p. 1837', 'Dette diff.', 'PINAPLES. Cert. Falc.', 'ÉTAT-RO. Lev. 1832.', 'à An. 1834.', 'CHANGES.', 'Amst., c. jours.', 'Rotterd. Idem.', 'Paris. Idem.', 'Lond. p. Estr. c. j.', '2 mois.', 'Ham. p. 40 HB. c. j.', '2 mois.', 'Bruxelles et Gand.', with values ranging from 43 0/0 to 100 0/0.

Nous avons été très-fermes aujourd'hui en fonds espagnols. Ardois ouvert 35 3/4 1/2. Puis 3/8 1/4 5/8 7/8 36 1/8, 36 et reste cours à ce prix.

BRUXELLES, LE 4 AOUT.

Table of stock prices for Brussels, including 'Dette active.', 'Emp. R., fin cour.', 'Emp. de 30 mill.', 'Emp. dec. v. 1832.', 'Act. Société Gén.', 'So. de Com. de cyr.', 'Ban. de Belgique.', 'S. du c. de S.-O.', 'S. Hauts-Four.', 'Bauq. loc.', 'S. du Cha. Flennu.', 'Wasmé-Tornu.', 'Scléssin.', 'Société nationale.', 'Levant de Flennu.', 'Charb. d'Ougrée.', 'Sacs-Longchamps.', 'Chemin de fer.', 'Four. des Venues.', 'Gal.-Rus. ad. Br.', 'St.-Léonard.', 'Dette active. Hol.', 'Synd. d'amort.', 'Lost. r. av. coup.', 'inscrip.', 'Métalliques.', 'Naples.', 'Emp. Ard. 1835.', 'D. différée.', 'Id. 1835.', 'Brési. Rotsch.', 'Rome.', with values ranging from 42 0/0 to 105 1/2.

VIENNE, LE 28 JUILLET.

Métalliques, 103 3/4. — Actions de la banque, 1353 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 4 AOUT.

Le brick belge Gretry, v. de Liverpool, ch. de 94 tonne sel, une ancre et une chaîne. — Le brick belge Louis, v. de Liverpool, ch. de 2 c. sucre Brésil, 183 sacs sucre, 12 bqnes, dito, 6 c. schellac, 40° h. coton, 130 tonne sel de roche. — Le brick suédois Diana, v. de Finlande, ch. de 149 gonne goudron et une partie planches. — Le sloop danois Mauritius, v. de Dantzig, ch. de céréales.

PLACE D'ANVERS, LE 4 AOUT.

VENTES.

Cotons. — Ce lainage jouit toujours d'une demande courante et les prix restent soutenus, l'on a encore traité 133 balles Louisiane dont le prix est resté secret.

Sucres bruts. — Les affaires sont très-limitées dans cette douceur, et les prix faibles, 50 caisses Havane blond ont été vendues à prix non cité.

Sucres raffinés. — Il se fait peu de choses, environ 12,000 kilos lumps ont été vendus à prix divers.

Café. — Les transactions sont sans importance par suite du calme qui règne sur cette fête. On a fait 100 balles Brésil blanche à 32 1/4 c., 80 dito dito, prix non cité.

Cuir. — Il s'est traité 1000 cuirs Maragnan salés secs à 28 cent.

Graines. — 25 lastis graines de lin à battre, du poids de 113 liv. à fl. 12 1/2.

MARCHÉ DE LIEGE DU 4 AOUT 1836.

Froment, hectolitre, fr. 16 62. Seigle, id. 14 27.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.